



Doc. 12374 Part. I

01 octobre 2010

Rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente de l'Assemblée (25 juin – 4 octobre 2010)

Rapport d'activité¹

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur: M. David WILSHIRE, Royaume-Uni, Groupe démocrate européen

A. Introduction

1. Le Bureau s'est réuni le 25 juin et le 8 septembre 2010. Le 25 juin, il m'a désigné comme rapporteur pour le présent rapport. La Commission permanente ne s'est pas réunie depuis la dernière partie de session.
2. C'est la première fois que j'ai eu à établir ce rapport. Je saisis donc cette occasion pour procéder à quelques changements que j'estime nécessaires depuis longtemps.
3. L'examen de ces rapports occupe une place de choix dans l'ordre du jour d'une partie de session; or, en règle générale, leur teneur consiste essentiellement en de simples listes des décisions prises et autres informations de routine qui ne donnent jamais lieu à débat. Je les ai toutes fait figurer dans les annexes. A l'avenir, ces listes et ces informations pourraient simplement être diffusées par avance, puis retirées du rapport proprement dit.
4. Les listes et l'information d'ordre général étant sortis, le rapport pourra ainsi ne s'attacher qu'aux questions importantes apparues depuis la partie de session précédente et aux décisions que l'Assemblée est seule à pouvoir prendre. Cela permettrait de tenir le premier jour de chaque partie de session un mini-débat d'actualité. Ce serait, me semble-t-il, fort utile.

B. Questions importantes se posant depuis la partie de session de juin 2010 et requérant des décisions de l'Assemblée

I. Les Roms

5. La question peut-être bien la plus importante qui se pose depuis la dernière partie de session réside dans les vives inquiétudes qui s'expriment publiquement dans un certain nombre d'Etats membres concernant les droits de l'homme des communautés roms.
6. Il n'y a pas lieu d'exposer les problèmes et préoccupations dans le présent rapport, puisque le Bureau a recommandé la tenue d'un débat d'urgence durant la partie de session. L'Assemblée sera invitée à prendre une décision sous un point différent de l'ordre du jour.

1. [Instantiation]



II. Election du nouveau Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire

7. Je suis heureux de pouvoir vous informer qu'à la différence de ce qui s'est passé pour la désignation du nouveau Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le processus de désignation du nouveau Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire s'est déroulé sans heurts. A la suite de consultations avec le Comité des Ministres, le Bureau a reçu une liste de deux candidats. L'Assemblée doit maintenant décider qui nommer. Un vote au scrutin secret se tiendra durant la partie de session.

8. Choisir la personne chargée de superviser tous les aspects de l'activité de l'Assemblée parlementaire est une décision d'une importance capitale, en particulier cette fois-ci, puisque la personne désignée devra mettre en œuvre les changements qui découleront nécessairement de la réforme fondamentale du Conseil de l'Europe par son Secrétaire Général.

III. Kosovo²: mise en œuvre du paragraphe 18.2 de la Résolution 1739 (2010)

9. En réponse au paragraphe 18.2 de la [Résolution 1739 \(2010\)](#) de l'Assemblée sur «La situation au Kosovo et le rôle du Conseil de l'Europe», le Bureau a chargé le Secrétariat de préparer une note sur les moyens d'entamer un dialogue avec les représentants des forces politiques élus à l'Assemblée du Kosovo sur des questions d'un intérêt commun et a décidé d'inviter le président de la délégation serbe auprès de l'Assemblée à assister à une réunion pour un échange de vues.

10. Le 8 septembre, le Bureau a tenu cet échange de vues avec la participation de M. Dragoljub Mićunović, Président de la délégation serbe auprès de l'Assemblée. Il a alors approuvé les propositions figurant dans la note d'information, pour ratification ultérieure par l'Assemblée dans le cadre du rapport d'activité, telles qu'elles figurent ci-dessous.

«Kosovo: mise en œuvre du paragraphe 18.2 de la Résolution 1739 (2010)³

Aux fins de la Résolution 1739 (2010), il serait souhaitable d'adopter une démarche progressive s'agissant d'engager le dialogue entre l'APCE et l'Assemblée du Kosovo. Par conséquent, à titre de première étape, ce dialogue pourrait être lancé au niveau des commissions de l'Assemblée, sous réserve que soient respectées les conditions suivantes:

- étant donné que le paragraphe 18.2 indique que le dialogue devrait porter sur des «questions d'intérêt commun», les représentants élus à l'Assemblée du Kosovo pourraient être invités à assister aux réunions des commissions chaque fois qu'une question concernant directement le Kosovo est à l'ordre du jour;*
- étant donné que le paragraphe 18.2 fait état des «représentants des forces politiques élues à l'Assemblée du Kosovo», seuls les représentants «élus» «à l'Assemblée du Kosovo» pourraient être invités. Pour s'assurer que les différentes «forces politiques» sont représentées et conformément à la pratique déjà ancienne de l'APCE, la commission concernée devrait inviter un(e) représentant(e) de la majorité et un(e) de l'opposition (décision à prendre par les groupes respectifs au sein de l'Assemblée du Kosovo);*
- la participation de «représentants des forces politiques élues à l'Assemblée du Kosovo» aux réunions des commissions devrait être sans frais pour l'Assemblée parlementaire.*

Une évaluation de la procédure précitée pourrait être effectuée au plus tard un an après l'adoption de la Résolution 1739 (2010), au cours d'une réunion du Bureau, pendant la partie de session de juin 2011».

11. Lorsqu'elle examinera la question de la ratification de la recommandation du Bureau, l'Assemblée devra tenir compte de deux développements récents – la décision du Gouvernement serbe de tenir des échanges de vues avec des responsables politiques du Kosovo et la «Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo» (l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies qui a conclu que ladite déclaration n'a pas violé le droit international).

12. L'Assemblée devra également se demander si la représentation au sein de l'APCE des communautés de la partie septentrionale de Chypre et de la Palestine constitue un précédent eu égard à la décision à prendre.

2. Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

3. Proposition soumise pour ratification par l'Assemblée.

13. Enfin, l'Assemblée devra se demander si sa décision aura des conséquences pour d'autres questions de dialogue, représentation et reconnaissance (notamment dans la partie septentrionale de Chypre, le Haut-Karabakh, la Transnistrie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud).

IV. Statut de «partenaire pour la démocratie»: relations avec le Conseil national palestinien

14. Le 25 juin, le Bureau a examiné la demande du Conseil national palestinien (CNP) d'obtention du statut de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée. La [Résolution 1680 \(2009\)](#) de l'Assemblée concernant la «création d'un statut de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire» faisant expressément référence au Conseil législatif palestinien, il a été nécessaire d'interpréter la résolution, afin de déterminer si la demande présentée par le Conseil national palestinien était recevable. Le Bureau a estimé qu'elle l'était. L'Assemblée est invitée à ratifier cette décision.

15. Dans son examen de la question, l'Assemblée devra tenir compte des mêmes éléments que pour le point précédent, à savoir les précédents existants et les conséquences éventuelles pour d'autres problématiques.

16. Si l'Assemblée ratifie la décision du Bureau, le Président du CNP devra être informé de ladite décision afin qu'il puisse présenter une demande officielle conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement de l'Assemblée. Lorsqu'elle aura reçu la demande, l'Assemblée devra se prononcer sur l'octroi ou non de ce statut. La ratification de la décision du Bureau ne vaut pas octroi de ce statut.

C. Questions importantes se posant depuis la partie de session de juin 2010 ne requérant pas de décision de l'Assemblée

I. Droit des membres d'assister à une réunion officielle

17. Lorsque l'Assemblée examinera le présent rapport, le Bureau aura examiné une lettre du Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Elle fait état du refus opposé à un membre de la commission d'entrer en Géorgie pour assister à la réunion officielle d'une commission à Tbilissi. Après avoir enquêté sur les faits et pris un avis juridique, l'Assemblée devra se prononcer sur la question de savoir si cet épisode constitue une violation de l'article 13 de l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe. Si elle devait en décider ainsi, nous serions alors en présence d'une affaire très grave.

II. Coopération avec le Parlement européen

18. Suite à la réunion du Comité des Présidents avec la Conférence des présidents du Parlement européen à Bruxelles, le Bureau a tenu un échange de vues sur les éventuels mandat et composition d'un organe informel conjoint Assemblée parlementaire/Parlement européen en vue de coordonner l'échange d'informations concernant le projet d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Des questions importantes autant que polémiques se posent. Le Bureau envisage de revenir sur le sujet durant la partie de session. Le moment venu, l'Assemblée devra en débattre et prendre les décisions qui s'imposent.

III. Réforme du Conseil de l'Europe: mesures pour renforcer l'Assemblée

19. Le 25 juin, le Bureau a demandé aux groupes politiques de réfléchir à la manière dont l'Assemblée pourrait répondre à l'analyse globale du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le Président propose que le Bureau mette en place une commission ad hoc pour examiner les propositions des groupes et établir un rapport.

IV. Responsabilité des parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe concernant leur représentation à l'Assemblée

20. Le 25 juin, le Bureau a examiné les effets potentiellement préjudiciables des modifications qu'un nombre croissant de délégations nationales apportent à la règle de présence. Il a chargé le Président de l'Assemblée de rappeler aux présidents des parlements nationaux l'obligation des Etats membres de prendre en charge les dépenses liées à leur représentation à l'Assemblée, conformément à l'article 38 du Statut du Conseil de l'Europe.

D. Autres questions requérant une décision de l'Assemblée

Renvois de propositions aux commissions

i. Renvois aux commissions

21. Le 8 septembre, le Bureau a approuvé les renvois aux commissions suivants, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

- [Doc. 12306](#), Proposition de résolution présentée par M^{me} Bemelmans-Videc et plusieurs de ses collègues, Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme: élection des juges, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*
- [Doc. 12312](#), Proposition de résolution présentée par M. Badré et plusieurs de ses collègues, Réaffirmer l'universalité des droits de l'homme, à la commission des questions politiques *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour avis*
- Décision du Bureau, La montée récente en Europe du discours sécuritaire au niveau national: le cas des Roms, à la commission des questions politiques *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la commission des migrations, des réfugiés de la population *pour avis*

ii. Transmission aux commissions pour information

22. Le 8 septembre, le Bureau a approuvé la transmission pour information suivante, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

- [Doc. 12314](#), Proposition de résolution présentée par Earl of Dundee et plusieurs de ses collègues, Nécessité de remplacer le produit intérieur brut (PIB) par un meilleur instrument de mesure du bien-être, à la commission des questions économiques et du développement *pour information*

iii. Décisions de classement sans suite

23. Le 8 septembre, le Bureau a approuvé les décisions de classement sans suite ci-dessous, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

- [Doc. 12311](#), Proposition de recommandation présentée par M. Toshev et plusieurs de ses collègues, Nécessité d'une réhabilitation politique et civile des personnes ayant souffert de la répression des régimes communistes en Europe, classement sans suite
- [Doc. 12315](#), Proposition de résolution présentée par M. Reimann et plusieurs de ses collègues, La conduite de véhicules par les seniors: harmonisation transnationale en matière d'aptitude à la conduite, classement sans suite
- [Doc. 12316](#), Proposition de résolution présentée par M. R. Huseynov et plusieurs de ses collègues, Les répressions politiques du régime soviétique: un crime contre l'humanité, classement sans suite
- [Doc. 12230](#), Proposition de résolution présentée par M^{me} Stump et plusieurs de ses collègues, Une plus grande parité hommes/femmes dans les fonctions au sein de l'Assemblée parlementaire, classement sans suite

Dans une lettre du 1^{er} juillet 2010, la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles informe le Bureau qu'elle ne juge pas nécessaire de préparer un autre rapport sur cette question.

L'Assemblée est invitée à approuver ces recommandations.

Annexe 1 – Décisions ordinaires du Bureau depuis le 25 juin 2010

I. Composition de la commission du Règlement, des immunités et des questions institutionnelles

1. Le Bureau a nommé un nouveau membre, M. Joseph Debono Grech (Malte, SOC) en remplacement de M. Rudy Vis (Royaume-Uni, SOC).

II. Questions soulevées par les commissions

a. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

1. Le Bureau a pris note de la décision de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de fusionner en un seul rapport deux propositions de résolution qui lui ont été renvoyées, à savoir «la définition des prisonniers politiques» ([Doc. 11922](#)) et «le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan» ([Doc. 11468](#)).

b. Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

1. Le Bureau a autorisé M^{me} Err à assister au Sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement du millénaire qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2010, aux fins de l'élaboration de son rapport intitulé «Lutter contre le recul des droits humains des femmes dans le monde».

III. Cour européenne des droits de l'homme: élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

1. Le Bureau a renvoyé la question à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour un rapport en temps voulu pour la partie de session d'octobre 2010 de l'Assemblée.

IV. Questions budgétaires

1. Le Bureau a approuvé un rapport soumis par la commission des questions économiques et du développement sur l'utilisation faite par les groupes politiques de l'Assemblée de leurs allocations pour 2009.

V. Réunions en dehors de Strasbourg et de Paris

1. Le Bureau a autorisé la tenue des réunions suivantes:
 - a. sous-commission du Prix de l'Europe (de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales): Kharkiv (Ukraine), 23 août 2010;
 - b. commission des questions politiques: Belgrade (Serbie), 6-7 septembre 2010;
 - c. sous-commission des médias (de la commission de la culture, de la science et de l'éducation): Vilnius (Lituanie), 15-16 septembre 2010;
 - d. sous-commission de la jeunesse et du sport (de la commission de la culture, de la science et de l'éducation): Budapest (Hongrie), 18-20 octobre 2010.

VI. Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles

1. Le Bureau a désigné les représentants suivants:
 - a. M. Mendes Bota (Portugal, PPE/DC): Atelier régional pour les parlements arabes sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW) et pour mettre un terme à la violence dont sont victimes les femmes, Beyrouth (Liban), 27-29 juillet 2010, sans frais pour l'Assemblée;
 - b. M^{me} Vèsaitė (Lituanie, SOC): 19^e Conférence parlementaire de la mer Baltique, Mariehamn (Finlande), 29-31 août 2010;
 - c. M. Wille (Belgique, ADLE): 20^e Forum économique, Krynica (Pologne), 8-11 septembre 2010;
 - d. M. Dalgaard (Danemark, GDE): 9^e Conférence des parlementaires de la région arctique, Bruxelles (Belgique), 13-15 septembre 2010;

- e. M. Kimmo Sasi (Finlande, PPE/DC): groupe de discussion parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC, Genève (Suisse), 16 septembre 2010;
- f. M^{me} Cecilia Keaveney (Irlande, ALDE): 18^e Conférence informelle du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport, Bakou (Azerbaïdjan), 22 septembre 2010;
- g. Le Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme ou son représentant: Conférence sur le thème «Renforcer la subsidiarité: intégrer la jurisprudence de la Cour dans le droit national et la pratique judiciaire», Skopje («l'ex-République yougoslave de Macédoine»), 1^{er}-2 octobre 2010;
- h. M. Jean-Charles Gardetto (Monaco, PPE/DC): réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Palerme (Italie), 8-10 octobre 2010, sans frais pour l'Assemblée;
- i. M. Denis MacShane (Royaume-Uni, SOC), session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Otan, Varsovie (Pologne), 12-16 novembre 2010, sans frais pour l'Assemblée;
- j. Le 8 septembre, le Bureau a désigné M. Denis MacShane comme nouveau membre de la représentation institutionnelle de l'Assemblée parlementaire auprès de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) en 2010.

Annexe 2 – Autres éléments d'information

I. Election du Bureau ad hoc et commissions de suivi des référendums

1. Le Bureau a procédé aux nominations suivantes:

a. Référendum constitutionnel en Moldova (5 septembre 2010)

Trente membres, selon le système D'Hondt. M. Andreas Gross (Suisse, SOC) a été nommé président. Des circonstances exceptionnelles l'ayant empêché d'assister à la réunion, c'est M. Egidijus Vareikis (Lituanie, PPE/DC) qui a été désigné pour le remplacer. Le 8 septembre, le Bureau a entendu une déclaration de M. Olsson, membre de la mission d'observation et a décidé de revenir sur la question à sa réunion à Strasbourg le 4 octobre à la lumière du rapport de la mission d'observation.

b. Elections législatives en Bosnie-Herzégovine (3 octobre 2010)

Le 25 juin, le Bureau a approuvé la liste des membres et nommé M. Kox (Pays-Bas, GUE) comme président.

c. Elections législatives en Azerbaïdjan (7 novembre 2010)

Le 25 juin, le Bureau a approuvé la liste des membres et nommé M. Wille (Belgique, ALDE) comme président.

II. Autres commissions ad hoc du Bureau

1. Le 25 juin, le Président a fait rapport sur ses contacts avec les délégations nationales directement associées aux activités des commissions ad hoc pour la promotion du dialogue entre les délégations russe et géorgienne. Le Bureau a reçu des rapports sur le suivi et sur la mise en œuvre de la [Résolution 1416 \(2005\)](#) sur le conflit du Haut-Karabagh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE.

2. Le 25 juin, le Bureau a approuvé la composition d'une commission ad hoc pour participer au Forum pour l'avenir de la démocratie, Erevan (Arménie) du 19 au 20 octobre 2010. Le 8 septembre, il a pris note du rapport de la réunion du conseil consultatif du Forum tenue le 18 juin 2010.

III. Rapports par des représentants de l'Assemblée sur la participation à des activités officielles

1. Le 25 juin, le Bureau a pris note du rapport de M. de Puig (Espagne, SOC) sur sa participation aux manifestations liées à la commémoration du 20^e anniversaire du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Lisbonne.

IV. Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2011

1. Le 8 septembre, le Bureau a approuvé le calendrier des réunions, tel qu'il figure à l'annexe 3.

V. Divers

1. Le Bureau a pris note de la déclaration finale de la 5^e Université d'été de la démocratie (Strasbourg, 28 juin – 2 juillet 2010).

2. Le Bureau a approuvé un projet de déclaration à publier en liaison avec la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2010 (Union interparlementaire).

3. Le Bureau a examiné la proposition de Conférence jointe de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: congrès écologique international de la Neva, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 16-17 mai 2011. Il décide de revenir sur cette question à une réunion ultérieure sur la base d'une note d'information du Secrétariat relative aux expériences passées des conférences jointes.

VI. Date et lieu des prochaines réunions

1. Le 25 juin, le Bureau a décidé de tenir ses prochaines réunions comme suit:
 - lundi 4 octobre 2010, Strasbourg, à 8 heures;
 - vendredi 8 octobre 2010, Strasbourg, à 8 h 30.

Annexe 3 – Réunions de la Commission permanente et du Bureau en 2011

Lundi 24 janvier, 8 heures, Strasbourg (partie de session): Bureau

Vendredi 28 janvier, 8 h 30, Strasbourg (partie de session): Bureau

Jeudi 10 mars, 15 heures, Paris: Bureau

Vendredi 11 mars, 9 heures, Paris: Commission permanente

Lundi 11 avril, 8 heures, Strasbourg (partie de session): Bureau

Vendredi 15 avril, 8 h 30, Strasbourg (partie de session): Bureau

Mai, Ukraine (date et lieu à confirmer): Bureau et Commission permanente (Présidence du CM)

Lundi 20 juin, 8 heures, Strasbourg (partie de session): Bureau

Vendredi 24 juin, 8 h 30, Strasbourg (partie de session): Bureau

Lundi 5 septembre, 9 h 30, Paris: Bureau

Lundi 3 octobre, 8 heures, Strasbourg (partie de session): Bureau

Vendredi 7 octobre, 8 h 30, Strasbourg (partie de session): Bureau

Novembre, Royaume-Uni (date et lieu à confirmer): Bureau et Commission permanente (Présidence du CM)

Lundi 12 décembre, 9 h 30, Paris: Bureau